

CRITÈRES DE CERTIFICATION DES OFFICIELS

NIVEAU 1

C'est le cours introductif. Il offre une introduction générale à l'organisation de course et aux diverses fonctions d'officiel avec l'emphase mise sur l'environnement général et le juge de porte. Il n'y a aucun prérequis au cours ou d'expérience nécessaire. Les participants profiteront mieux de la formation s'ils détiennent déjà une expérience pratique.

La présence au cours qualifie automatiquement les participants comme niveau 1 Officiel alpin. Les parents des coureurs de niveaux introduction jugeront ce cours comme une excellente introduction au rôle d'officiel d'une course et auront un aperçu du programme de compétition dans son ensemble.

Descriptif du cours:

Temps requis: 3 heures

Pré-requis: aucun

Examen: aucun

NIVEAU 2

Ce niveau est le second des trois cours d'officiel et il est conçu pour ceux qui ont déjà suivi le cours Niveau 1 officiels et qui ont obtenu la pratique nécessaire pour se qualifier pour le Niveau 2. Il a été conçu comme une introduction détaillée à la méthodologie du ski alpin de compétition, aux types de courses, aux règlements, aux systèmes de points en plus de préparer les officiels aux postes de gestion de Chef de portes, Chef de piste, Arbitre au départ, Arbitre à l'arrivée et Arbitre (entraîneurs). Le cours est plutôt intensif et ne couvre pas d'aucune façon le matériel présenté au Niveau 1.

Les objectifs du cours sont de former des officiels capables de fonctionner à un niveau de course où les compétiteurs détiennent des cartes et d'offrir une expérience et une connaissance de base aux participants du cours afin de leur permettre d'assumer de plus grandes responsabilités à un niveau de compétition plus élevé.

Descriptif du cours:

Temps requis : 8 heures incluant un examen d'une heure. Peut être complété en une journée ou en deux soirées.

Pré-requis : Certification niveau 1 et expérience pratique à au moins trois (3) positions d'officiel différentes qui couvrent une expérience minimale de huit (8) jours de compétition.

Examen: 1 heure – à choix multiples, V/F et réponses courtes. À livre ouvert.

NIVEAU 3

Ce niveau prépare les officiels pour toutes les fonctions de chef et pour les qualifications minimales d'inscription pour le programme de Délégué technique (DT). Il est conçu pour les officiels qui ont obtenu leur Niveau 2 et qui ont depuis acquis une expérience pratique spécifique telle que prévue dans le programme de certification des officiels alpins. Il est un cours interactif dans lequel la plus grande emphase est mise sur la discussion et l'échange d'idées, des opinions et des expériences de course des participants. Un examen des grandes lignes du cours montrera la variété et la profondeur du matériel couvert. Le niveau requière de l'officiel d'acquérir toutes les connaissances nécessaires (l'expérience n'est pas incluse) afin de gérer des courses de niveau national ou FIS. Le cours mène les participants à se servir du Manuel des RIS de la FIS et d'appliquer les règlements et leur interprétation dans des cas précis. Ce niveau développe la faculté de jugement du bénévole et les talents de leadership dans des situations concrètes.

Descriptif du cours:

Temps requis: 12 heures. Généralement offert pendant une fin de semaine, mais peut-être suivi en quatre (4) soirées.

Pré-requis: Ce cours est seulement ouvert à ceux détenant les pré-requis nécessaires ou qui sont identifiés comme étant très près d'avoir la pratique requise. Recommandation du Président de leur association alpine régionale obligatoire.

Examen: 2 heures à livre ouvert.

NIVEAU 4

Ce niveau est pour les officiels qui ont acquis une expérience poussée au niveau compétitif national ou international et qui ont fait preuve de capacités de savoir supérieures en tant qu'officiel. Les présidents des associations sportives provinciales doivent recommander la personne nommée au Niveau 4 au Comité national des officiels.

Admission des entraîneurs au programme des officiels

Tous les entraîneurs de ski canadiens (ACA-ESC) de Niveau introduction et plus

élevé peuvent suivre le cours de Niveau 2 des officiels sans aucun autre critère d'admissibilité.

Pré-requis pour les arbitres : Certification Niveau 2 ACA-ESC et Niveau 2 Officiels.

Reconnaissance et identification des officiels

Tous les officiels recevront une épinglette en reconnaissance de l'obtention de leur certification.

Exigences pour conserver la certification d'officiel

Une fois qualifié, la période initiale de certification et les exigences pratiques pour conserver la certification de chaque niveau d'officiel se détaillent comme suit :

Niveau 1 3 ans Activité à titre d'officiel

Niveau 2 3 ans Travail minimal de 4 jours de course dans une période de 3 ans et une mise à jour des officiels à tous les 2 ans.

Niveau 3 2 ans Travail minimal de 4 jours de course à chaque année et une mise à jour des officiels à tous les 2 ans.

Niveau 4 2ans Travail minimal de 4 jours de course à chaque année à titre de DT ou à une fonction de Chef ou à la satisfaction du président des officiels. Participer aux mises à jour des officiels à tous les 2 ans.

PROGRAMME DE DÉLÉGUÉ TECHNIQUE

Le délégué technique (DT) est la personne qui joue un rôle de conseiller durant les opérations d'avant et pendant l'épreuve et, avec d'autres membres du jury, a le contrôle entier de la gestion opérationnelle de la course. Il, aux côtés du jury, a le dernier mot sur toutes les questions de protection du coureur et a l'autorité d'annuler ou de remettre la course au besoin. Dans tous les cas, le DT est le représentant de l'organisme dirigeant qui le nomme.

Niveaux et critères des délégués techniques

Un DT doit posséder une vaste connaissance et une grande expérience d'officiel et a démontré par le passé sa capacité de gérer diverses situations sur une piste de manière calme et documentée. Les exigences de certification aux divers niveaux sont:

1. Délégué technique de l'OSP – Technique (T)
 - Certification officiel Niveau 3.
 - Recommandé par le président des officiels de l'association alpine provinciale pour la certification DT.
2. Délégué technique de l'OSP – Technique (T/V)
 - Certification officiel Niveau 3.

- Certifié pour les épreuves techniques, la descente et le super G.
- 3. Délégué technique national
 - Certification officiel Niveau 4.
 - DT certifié de division DT (T) &/ou (T/V).
 - Recommandé par le président des officiels de l'association alpine provinciale au Comité des officiels de Canada Alpin.
- 4. Délégué technique FIS
 - La première étape pour adhérer au programme de DT FIS est la nomination par deux membres de l'association nationale de ski dont un des deux membres doit être détenteur d'une licence de délégué technique FIS. La nomination doit être signée le président des officiels de l'OSP et le président de l'OSP avant d'être transmise au Comité des officiels de Canada Alpin. Le sous-comité DT du Comité des officiels de Canada Alpin fait des recommandations quant à l'admission au programme des candidats FIS et à l'acceptation du commissaire FIS pour le Canada.
 - Si la recommandation est acceptée, le candidat pourra suivre le programme décrit dans le RIS 602.

*Les critères minimaux pour être assigné à titre de délégué technique d'OSP/national sont les suivants :

- Épreuve régionale technique : Niveau 2
- Épreuve technique et de vitesse d'OSP : Niveau 3
- Épreuves nationales : Niveau 4

ORGANISATION DE COURSE

Le comité organisateur du club ou l'association commanditant l'épreuve est responsable de tout le déroulement d'une course.

Les officiels requis pour une épreuve dépendront des besoins spécifiques de cette épreuve et de la disponibilité des individus. Presque toutes les activités exigées pour tenir une course FIS ont également lieu lors de courses de niveau inférieur. Les diverses procédures varieront comme le nombre et les qualifications des officiels impliqués. Par exemple, lors d'une épreuve de haut niveau nous retrouverons un Chef des remises de médailles qui procédera à la préparation et l'obtention des prix décernés et organisera la cérémonie de remise des médailles. À un niveau de course inférieur, le président de course procédera à la remise des médailles. Parmi d'autres exemples, la patrouille de la station de ski s'occupe des premiers soins et souvent de la sécurité plutôt qu'une équipe spéciale formée à cet effet pour la course; le chef de piste agira probablement également comme chef de l'équipement et procédera à la préparation de la piste. Dans chaque cas, l'objectif est atteint et les règles sont respectées.

Le Comité organisateur de course

L'organisation réelle de la course est complétée par le Comité organisateur (CO). Le président ou chef du CO dirige le comité. Le comité de course nomme ensuite les officiels aux postes de chef, les adjoints et les diverses équipes.

Jury de course

Le jury est responsable de toutes les décisions relatives à la course, de l'arbitrage aux protêts et au respect des règlements. Les membres du jury doivent collaborer étroitement avec le Comité de course par l'entremise du Directeur d'épreuve. Les membres du jury comprennent : Le délégué technique (président du jury), le Directeur d'épreuve, l'arbitre, l'arbitre-adjoint (pour les épreuves de vitesse) et deux conseillers du jury sans droit de vote (arbitre au départ et arbitre à l'arrivée). Les membres du jury doivent détenir les certifications spécifiques aux officiels pour le niveau de l'épreuve tenue lors de la course.

Qualifications des membres du jury :

Épreuves de descente et de super G

- Directeur d'épreuve:
 - FIS - Certification d'officiel Niveau 3-
 - Épreuve d'OSP – Certification Niveau 2
- Arbitre-adjoint: Entraîneur avec une certification minimale Niveau 2 Entraîneur et une certification d'officiel Niveau 2.
- Arbitre: Entraîneur avec une certification minimale Niveau 2 Entraîneur et une certification d'officiel Niveau 2 ou DT FIS ou DT de division certifié en vitesse
- Délégué technique
 - FIS – Délégué technique FIS
 - OSP – Délégué technique, certifié en vitesse et au minimum Niveau 3

Épreuves techniques

- Délégués techniques:
 - FIS - FIS – Délégué technique
 - OSP- Délégué technique de division au moins de niveau 3
 - Courses régionales – Niveau 2
- Directeur d'épreuve
 - FIS - FIS – Niveau 3 officiel
 - OSP – Niveau 2 officiel
- Arbitre: Entraîneur Niveau 2 et certification Niveau 2 officiel.
- Arbitre-adjoint: Entraîneur Niveau 1 ou 2

Programmes introductifs

- Toutes les courses incluant les épreuves hebdomadaires doivent détenir un officiel de Niveau 2 et trois officiels de Niveau 1 en poste.

Nota bene: Les qualifications décrites plus haut représentent les qualifications minimales pour les postes occupés au sein du jury.

Arbitres au départ et à l'arrivée

En plus des éléments mentionnés précédemment, il y a deux conseillers jury : l'arbitre au départ et l'arbitre à l'arrivée. Ils sont nommés par le comité de course. Ils sont respectivement responsables des aires d'arrivée et de départ. Ils conseillent le jury quant aux disqualifications des compétiteurs et peuvent, avec le consentement du jury, permettre la tenue d'une nouvelle manche ou un nouveau départ provisionnel.